



Même pendant cette période de confinement et de crise sanitaire, la vie syndicale doit continuer...

Ne pas laisser le champ libre à la médiatisation outrancière des peurs, rester vigilants face à cette crise sanitaire grave tout en restant lucide,

Ne pas laisser au patronat le champ du « tout est possible » en matière de mise en parenthèse du droit du travail, NON aux 60 heures par semaine, NON aux heures sup, NON aux renoncements à congés...

Informez, mais aussi restez à l'écoute de nos syndicats, de nos adhérents, tel est la politique de la CGT depuis le début de cette crise,

Que ce soit au niveau confédéral, au niveau de toutes nos fédérations professionnelles, informations et rappels sur la législation, interpellations du gouvernement et du patronat, contact avec les territoires, rien n'a été négligé.

La CGT n'a pas les mêmes moyens que ceux qui nous dirigent, mais elle a la force de conviction de ses adhérents, la volonté de ses syndicats et des structures de la CGT. Nous devons rester soudés pendant cette crise, et préparer l'après-crise avec force conviction

Les caissières des supermarchés, les aides-soignantes et infirmières, les aides à la personne, les personnels des EHPAD... bref tous ceux qui travaillent aujourd'hui, ne sont pas des héros et héroïnes : ils sont confrontés quotidiennement au danger, elles et ils répondent courageusement à nos besoins fondamentaux dans la période, en matière de santé, pour subvenir à nos besoins vitaux... et n'ont tout simplement pas la liberté sociale et économique de faire autrement

Ne pas s'abandonner à l'individualisme de ce confinement forcé, mais continuer à faire vivre le collectif, et préparer notre collectif à s'exprimer et à agir avec force, tel est notre volonté.

La question est comment et avec quels moyens travaillons-nous ?

Pourquoi ne pas avoir écouté les travailleurs et leur syndicat, la CGT, lorsqu'ils demandaient PLUS de moyens pour la Sécu, pour la santé, pour les maisons de retraite, les établissements spécialisés...

Préparons-nous à poser ces questions, à imposer ces questions, et à faire aboutir nos revendications.

**ILS SONT ENTièrement RESPONSABLES DE CE QUI NOUS ARRIVE, C'EST À EUX À PAYER...
PATRONAT – GOUVERNEMENT – DIRECTIONS ZÉLÉES – PRESSE BOURGEOISE –
CHRONIQUEURS AUX ORDRES...**

A l'Union Départementale CGT de l'Aude, une réunion téléphonique de la Commission Exécutive de l'UD a eu lieu le 18 mars et la prochaine, avec le même procédé, est prévue le 03 avril.

Le Bureau de l'UD, quant à lui, se réunit deux fois par semaine en visio-conférence, informe par le biais du « Flash UD », et contacte les secrétaires de syndicats.

Vous trouverez ci-dessous les syndicats contactés, l'état des lieux dans leur entreprise, et les premiers éléments de leurs réflexions, n'hésitez pas à faire remonter vous-aussi toutes infos nécessaires à la construction de rapport de force, merci d'avance...

Beaucoup de directions d'entreprises ne respectaient pas les mesures gouvernementales, mettant ainsi en danger les salariés. L'action de nos syndicats CGT a permis d'obtenir des mesures pour la protection des salariés, le 100% chômage partiel pris en charge, etc...

Quelques exemples :

Dans le transport (KEOLIS), le commerce (géant Casino SALVAZA), et l'action sociale (AFDAIM), les agents territoriaux (mairie de Carcassonne), les finances publiques (tract en PJ), les syndicats CGT ont déposé des **alertes sociales** vers les directions. Ces alertes sociales, en informant aussi les salariés sur l'utilisation du droit de retrait ont permis de faire pression sur les directions pour la mise en sécurité des salariés. La CGT reste toutefois vigilante.

A Géant Casino Narbonne, le syndicat CGT a gagné la fermeture du magasin dès 20h (au lieu de 21h) pour permettre aux salariés de rejoindre leur domicile avant le couvre-feu établi par la Mairie de Narbonne à 21h. L'ouverture du magasin le dimanche matin ne sera plus assurée par les salariés (qui du reste étaient des étudiants moins protégés), et les postes à risques du magasin seront nettoyés et désaffectés le lundi matin avant l'ouverture (courrier du syndicat CGT en PJ).



Des négociations ont eu lieu avec les employeurs sur le **maintien des salaires à 100%** pendant la période de mise en chômage partiel : **CPAM (140 salariés en télétravail), aéroport de Carcassonne, KEOLIS** (service réduit : 40 salariés sur 140 travaillent, respect des mesures de sécurité).

Des négociations sont en cours à **ORANO Narbonne**, où la direction veut imposer un accord sur le chômage à temps partiel en amputant les congés des salariés. La CGT Orano dénonce cet accord et exige la prise en charge à 100% (tract en PJ).

Négociation aussi à l'ADMR, où le service réduit est mis en place (effectif en activité 10 salariés sur 40), mais où celles qui sont confinées n'ont aucune information de la part de leur direction (prise en charge 100%, ou moins, alors que l'association bénéficiera des aides d'état à hauteur de 100%).

Dans le domaine de la santé, hôpitaux publics, la situation est difficile. Les camarades de la CGT font valoir auprès des directions la mise en place de mesures immédiates pour la mise en sécurité des agents. Ils soulignent un manque de moyens dans tous les établissements du département.

L'action de la CGT, malgré des IRP (CHSCT) qui ne se tiennent pas partout, permet d'obtenir des mesures : des courriers sont envoyés aux directions pour les mettre face à leur responsabilité.

Exemple, sur l'hôpital de Lézignan, la CGT a réussi à obtenir du personnel à la lingerie et que les agents vulnérables soient sortis de l'hôpital. Les camarades sont aussi en contact avec la Médecine du travail.

La crise sanitaire en cours révèle les conséquences désastreuses des politiques d'austérité qui ont mis à mal les systèmes de santé et de protection sociale et l'ensemble des services publics. Depuis de nombreux mois, le secteur hospitalier et le monde de la santé en général dans notre pays se sont mobilisés pour dénoncer le manque de personnel et de lits dans notre pays. Aujourd'hui s'y ajoutent le manque de moyens de protection, de dépistage du virus et de matériel. Il en va de même pour celles et ceux qui travaillent auprès des personnes à leur domicile ou dans le secteur social. Cela ne peut plus durer !

La santé et les droits des travailleurs et travailleuses ne doivent pas être sacrifiés au nom des intérêts financiers et économiques !

L'ensemble des élus dans les IRP, responsables de syndicats, conseillers Prud'hommes, se tiennent proche des salariés pour aider dans cette période difficile. Nous pouvons être fiers de notre syndicalisme CGT.



Néanmoins, d'ores et déjà, nous savons que « l'après crise » sera une étape aussi difficile pour le droit des salariés, et que le patronat reviendra à la charge dès la crise sanitaire finie.

Il trouve bien sûr dans le gouvernement une oreille attentive et partisane. En exemple, sur la loi concernant l'urgence sanitaire « **congés payés** : si un accord d'entreprise ou de branche l'autorise, l'employeur pourra imposer ou modifier les dates d'une partie des congés payés dans la limite de six jours ouvrables, en dérogeant aux délais de prévenance et modalité de prise des congés.

Le projet initial n'imposait pas la signature d'un accord, et ne limitait pas les congés payés qui pouvaient être imposés à six jours. Le texte est donc plus protecteur en l'état, même si c'est toujours un recul des droits des salariés.



Lors des débats parlementaires, plusieurs amendements ont proposé d'inscrire dans la loi la limitation dans le temps de la validité de ces mesures, pour qu'elles ne puissent **pas être utilisées au-delà** de la période d'épidémie.

La ministre du Travail a refusé tous ces amendements, en prétendant qu'une telle précision n'était pas nécessaire dans la mesure où ces dispositions seraient, par nature, limitées à la période de crise sanitaire.

Il faudra donc être vigilant sur le risque de pérennité de ces mesures faisant reculer les droits des salariés, d'autant plus que le mot « provisoire » qui figurait dans le projet de loi

initial a été supprimé sur le projet de loi adopté.

Bien sûr que cette période est primordiale pour répondre à la mise en sécurité de chaque salarié dans chaque entreprise, mais elle doit être aussi propice, dès aujourd'hui, à se préparer à « l'après-crise », ou soyons-en sûrs, le capital ne lâchera pas, et se servira d'ailleurs de cette période comme prétexte, pour faire reculer les droits de tous !!